

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2023-47

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le Code monétaire et financier, notamment ses articles L. 614-2, L. 783-5, L. 784-5 et L. 785-4 ;

Vu le projet d'arrêté relatif aux taux d'intérêt des produits d'épargne réglementée ;

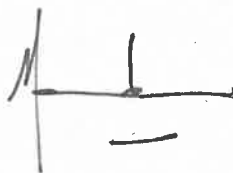
En ayant délibéré lors de sa séance du 20 juillet 2023,

Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté susvisé.

Fait le 20 juillet 2023.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Martin LANDAIS